



Séance du Conseil Municipal

du lundi 3 octobre 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MILLE SEIZE le LUNDI TROIS OCTOBRE à DIX HEURES, le Conseil Municipal de la Commune d'ORANGE, légalement convoqué le 16 septembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances, en session du mois d'OCTOBRE

Sous la présidence de M. Jacques BOMPARD, Député Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. Gérald TESTANIERE, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Denis SABON, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Marcelle ARSAC, Mme Anne CRESPO, M. Claude BOURGEOIS, Mme Catherine GASPA, Adjoint

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 25
- Votant : 34

Mme Edmonde RUZE, M. Jacques PAVET, Mme Marie-Josèphe MARTIN, Mme Danièle AUBERTIN, Mme Danielle GARNAVAUX, Mme Chantal GRABNER, M. Xavier MARQUOT, Mme Marion STEINMETZ-ROCHE, Mme Carole PERVEYRIE, Mme Sandy TRAMIER, M. Nicolas ARNOUX, Mme Christiane LAGIER, Mme Anne-Marie HAUTANT, Mme Christine BADINIER, M. Gilles LAROYENNE, Mme Fabienne HALOUI, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

<i>Mme Marie-France LORHO</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>M. Jacques BOMPARD</i>
<i>Mme Muriel BOUDIER</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>Mme Anne CRESPO</i>
<i>M. Armand BEGUELIN</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>M. Jean-Pierre PASERO</i>
<i>M. Jean-Christian CADENE</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>M. Gérald TESTANIERE</i>
<i>M. Michel BOUYER</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>M. Claude BOURGEOIS</i>
<i>M. Jean-Michel BOUDIER</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>Mme Marcelle ARSAC</i>
<i>M. Guillaume BOMPARD</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>M. Nicolas ARNOUX</i>
<i>Mme Caroline BOIS</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>M. Gilles LAROYENNE</i>

Absent : *M. Alexandre HOUPERT*

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Sandy TRAMIER est nommée secrétaire de séance.

Départ de Mme Carole PERVEYRIE à compter du dossier N° 10 qui donne pouvoir à M. Denis SABON

Arrivée de M. Guillaume BOMPARD à compter du dossier N° 14



Au cours de cette séance, Monsieur le Député Maire a rappelé à l'ordre à plusieurs reprises Mesdames HAUTANT et HALOUI

RAPPORTEUR : Denis SABON

1 APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DE SES ANNEXES DE L'ESPACE ALPHONSE DAUDET ET DU HALL DES EXPOSITIONS

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** le projet de la nouvelle convention de mise à disposition et ses annexes de l'Espace Alphonse Daudet et du Hall des Expositions

1 REFUS DE VOTE (Mme HALOUI qui a demandé le retrait de ce dossier)
2 VOIX CONTRE (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



2 MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT ET EXCEPTIONNEL DE L'ESPACE ALPHONSE DAUDET A L'ASSOCIATION « PASSION TIMBA »

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE** de mettre à disposition, gratuitement et à titre exceptionnel, l'Espace Alphonse Daudet à l'Association «PASSION TIMBA» pour l'organisation du Festival International Cubano prévu du vendredi 28 octobre au mardi 1er novembre 2016 et **PRECISE** que les conditions seront fixées par convention

34 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



3 MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT ET EXCEPTIONNEL DU HALL DES EXPOSITIONS A L'ASSOCIATION « RUGBY CLUB ORANGEAIS »

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE** de mettre à disposition, gratuitement et à titre exceptionnel, le Hall des Expositions à l'Association «RUGBY CLUB ORANGEAIS» pour l'organisation d'un loto, prévu le lundi 17 Octobre 2016 et **PRECISE** que les conditions seront fixées par convention

34 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



RAPPORTEUR : Jean-Pierre PASERO

4 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION «MISTRAL TRIATH'CLUB ORANGE»

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE D'ALLOUER** une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association «MISTRAL TRIATH'CLUB ORANGE»

Monsieur le Député Maire ne prend pas part au vote

33 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



5 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « SPORTING CLUB D'ORANGE »

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE D'ALLOUER** une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'association «SPORTING CLUB D'ORANGE» qui sera déduite de la subvention de fonctionnement 2017

Monsieur le Député Maire ne prend pas part au vote

33 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



6 APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « ORANGE TENNIS CLUB » ET DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'EQUIPEMENT SPORTIF DE LA FERME DES COURREGES

↳ Le Conseil Municipal **ADOPTE** les termes de cette convention et du règlement intérieur

3 ABSTENTIONS (MMES HAUTANT, BADINIER et HALOUI)

31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Anne CRESPO

7 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'ORANGE – REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2015

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE DE REPRENDRE** les résultats constatés de l'exercice 2015 :

Excédent de fonctionnement = + 26 496 447,09 €

Déficit d'investissement = - 887 360,10 €

DE CONSTATER les Restes à réaliser pour un montant de :

Recettes : 0,00 €

Dépenses : - 2 506 093,48 €

D'AFFECTER ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2015 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (Compte R 1068) : 3 393 453,58 €

Excédent de fonctionnement reporté (Compte R 002) = 23 102 993,51 €

5 ABSTENTIONS (Mmes HAUTANT, BADINIER, BOIS, M. LAROYENNE et Mme HALOUI)

29 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



8 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'ORANGE - EXERCICE 2016 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget principal.

5 ABSTENTIONS (Mmes HAUTANT, BADINIER, BOIS, M. LAROYENNE et Mme HALOUI)

29 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



9 PRESTATION D'ASSURANCE POUR LES BESOINS DE LA VILLE – ANNEES 2015 A 2019 -
RESILIATION LOT. 2 RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES
APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES LOT. 2 RESPONSABILITE
CIVILE ET RISQUES ANNEXES ET LANCEMENT DE LA NOUVELLE PROCEDURE D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

↳ Le Conseil Municipal DECIDE de prononcer la résiliation du marché n° 114/2014 « Responsabilité civile et risques annexes », D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer tout document relatif à cette décision de résiliation et D'AUTORISER à nouveau le lancement d'appel d'offres ouvert pour ce lot.

5 ABSTENTIONS (Mmes HAUTANT, BADINIER, BOIS, M. LAROYENNE et Mme HALOUI)
29 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



10 SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES - REPRISE ET
AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2015

↳ Le Conseil Municipal DECIDE DE REPENDRE les résultats constatés de l'exercice 2015 :

Excédent d'exploitation : + 436 345,83 €

Excédent d'investissement : + 606 180,17 €

DE CONSTATER les Restes à réaliser pour un montant de :

Recettes : 0,00 €

Dépenses : 0,00 €

D'AFFECTER ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2015 :

Excédent d'exploitation reporté (Compte R 002) : + 436 345,83 €

3 ABSTENTIONS (Mmes HAUTANT, BADINIER et HALOUI)
31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



11 BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES - EXERCICE 2016 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

↳ Le Conseil Municipal APPROUVE le budget supplémentaire de ce budget annexe

3 ABSTENTIONS (Mmes HAUTANT, BADINIER et HALOUI)
31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



Mme Marcelle ARSAC quitte momentanément la séance

12 SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM - REPRISE ET
AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2015

↳ Le Conseil Municipal DECIDE DE REPENDRE les résultats constatés de l'exercice 2015 :

Excédent d'exploitation : + 19 223,14 €

Excédent d'investissement : + 712 725,80 €

DE CONSTATER les Restes à réaliser pour un montant de :

Recettes : 0,00 € - Dépenses : 0,00 €


D'AFFECTER ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2015 :
Excédent d'exploitation reporté (Compte R 002) : + 19 223,14 €

3 ABSTENTIONS (Mmes HAUTANT, BADINIER et HALOUI)
29 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



13 SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM - EXERCICE 2016 -
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

 Le Conseil Municipal APPROUVE le budget supplémentaire de ce budget annexe

3 ABSTENTIONS (Mmes HAUTANT, BADINIER et HALOUI)
29 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



Mme Marcelle ARSAC revient en séance
Arrivée de M. Guillaume BOMPARD

RAPPORTEUR : Catherine GASPA

14 BUDGET ANNEXE « TRANSPORT ORANGE » - REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS –
EXERCICE 2015

 Le Conseil Municipal DECIDE DE REPRENDRE les résultats constatés de l'exercice 2015 :

Excédent de fonctionnement = + 1 082 392,33 €

Déficit d'investissement = - 55 522,90 €

DE CONSTATER les Restes à réaliser pour un montant de :

Recettes : 0,00 €

Dépenses : 370 648,97 €

D'AFFECTER ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2015 :

Excédent d'exploitation capitalisé (Compte R 1068) = + 426 171,87 €


Excédent d'exploitation reporté (Compte R 002) : + 656 220,46 €

5 ABSTENTIONS (Mmes HAUTANT, BADINIER, BOIS, M. LAROYENNE et Mme HALOUI)
29 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



15 BUDGET ANNEXE « TRANSPORT ORANGE » - BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2016

 Le Conseil Municipal APPROUVE le budget supplémentaire de ce budget annexe

5 ABSTENTIONS (Mmes HAUTANT, BADINIER, BOIS, M. LAROYENNE et Mme HALOUI)
29 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



16 SERVICE DE TRANSPORTS EN COMMUN DES PERSONNES – APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 AVEC LA SOCIETE SUD EST MOBILITES

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'avenant N° 3 au marché avec la Société SUD EST MOBILITES pour le prolongement de la ligne urbaine n° 3 « La Brunette –Coudoulet » ainsi que sa nouvelle grille « horaires »

1 ABSTENTION (Mme HALOUI)
33 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Xavier MARQUOT

17 BUDGET ANNEXE DE L'EAU – REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal **DECIDE DE REPRENDRE** les résultats constatés de l'exercice 2015 :

Excédent d'Exploitation = + 470 923,13 €

Excédent d'investissement = + 237 726,46 €

DE CONSTATER les Restes à réaliser pour un montant de :

Recettes : 0,00 €

Dépenses : 59 699,59 €

D'AFFECTER ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2015 :

Excédent d'exploitation capitalisé (Compte R 1068) : 0,00 €

Excédent d'exploitation reporté (Compte R 002) : + 470 923,13 €

5 ABSTENTIONS (Mmes HAUTANT, BADINIER, BOIS, M. LAROYENNE et Mme HALOUI)
29 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



18 BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le budget supplémentaire de ce budget annexe

5 ABSTENTIONS (Mmes HAUTANT, BADINIER, BOIS, M. LAROYENNE et Mme HALOUI)
29 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



19 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal **DECIDE DE REPRENDRE** les résultats constatés de l'exercice 2015 :

Excédent d'Exploitation = + 3 246 228,56 €

Déficit d'investissement = - 1 764 750,29 €

DE CONSTATER les Restes à réaliser pour un montant de :

Recettes : 0,00 €

Dépenses : 221 913,90 €

D'AFFECTER ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2015 :

Excédent d'exploitation capitalisé (Compte R 1068) : + 1 986 664,19 €

Excédent d'exploitation reporté (Compte R 002) : + 1 259 564,37 €

5 ABSTENTIONS (Mmes HAUTANT, BADINIER, BOIS, M. LAROYENNE et Mme HALOUI)
29 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE

20 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2016

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** le budget supplémentaire de ce budget annexe

5 ABSTENTIONS (Mmes HAUTANT, BADINIER, BOIS, M. LAROYENNE et Mme HALOUI)
29 VOIX POUR

ADOpte A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Guillaume BOMPARD

21 ORGANISATION PAR LA VILLE DE LA MANIFESTATION « PUCES DES COUTURIERES ET DES LOISIRS CREATIFS – BOURSE AUX JOUETS » A L'ESPACE ALPHONSE DAUDET CHAQUE ANNEE AU MOIS DE NOVEMBRE - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'organisation de la manifestation « Pucés des couturières et des loisirs créatifs – Bourse aux jouets » qui se déroulera chaque année un samedi ou dimanche du mois de novembre, de 9 h à 18 h, à l'Espace Alphonse DAUDET – pour 2016, le 12 novembre et **APPROUVE** la gratuité du stand et le règlement intérieur joint au dossier d'inscription

34 VOIX POUR

ADOpte A L'UNANIMITE



La séance est levée à 11 H 30

Vu pour être affiché le : 07 OCT 2016
et publié sur le site internet de la Ville

Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations peuvent être consultées auprès des services intéressés conformément à la procédure définie par la loi du 17 juillet 1978 codifiée dans l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Député-Maire,

JACQUES BOMPARD.